

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22 / 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois

le 7 mars à 9 heures

**le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire**

Date de la convocation : le 26 février 2023

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu.

Absents : CLEMENCEAU Philippe, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à GARCIN Valérie).

Secrétaire de séance : CHALLOT Serge

OBJET : Convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association « les p'tits loups »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'établir une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Les p'tits loups ».

Il est rappelé que la commune de Molines confie la gestion du multi-accueil à Clot la Chalp et de la micro-crèche sis à l'ancienne école de Pierre Grosse à l'association « Les p'tits loups ».

La convention précise les objectifs de gestion et les moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement des deux points d'accueil.

Après concertation, le conseil municipal :

* charge Madame le Maire de signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Les p'tits loups »

* s'engage à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € pour l'année 2023 à l'association répartie de la manière suivante 70 000 € pour la crèche Multi accueil à Clot la Chalp et 5 000€ pour l'accueil de loisirs à Pierre Grosse.

Vote : Pour à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Valérie GARCIN

